



## NOTE SUR LE BURKINA FASO

**Maurice Yaogo [1], Kadidiatou Kadio [2], Aline Kagambega [3]**

[1] Socio-anthropologue, PhD, Enseignant permanent à l'UCAO-UUB / UFR LSH, Maître-Assistant en Anthropologie et Sociologie de la santé, Bobo-Dioulasso, [yaogo@hotmail.com](mailto:yaogo@hotmail.com), [myaogo.proline21@gmail.com](mailto:myaogo.proline21@gmail.com)

[2] Socio-anthropologue, PhD., Attaché de recherche à l'IRSS (Institut de Recherche des Sciences de la Santé), Ouagadougou, [kadioka@gmail.com](mailto:kadioka@gmail.com)

[3] Socio-anthropologue, Doctorante, ATER à l'Université Joseph KI-Zerbo, Ouagadougou, [kagambegaaline@gmail.com](mailto:kagambegaaline@gmail.com)

Cette note synthétique rapporte quelques données d'étape relatives aux prises de décision et aux conduites effectives des populations face aux mesures barrières révélatrices de leur adhésion à géométrie variable.

### **I. Le contexte institutionnel sur les mesures de prévention**

Le Burkina Faso a déclaré officiellement le premier cas COVID-19 le 09 mars 2020. A la date du 20 mai 2020, 18 des 45 provinces du Pays ont enregistré au moins un cas de COVID-19. Afin de briser la transmission interpersonnelle et arrêter la propagation du virus, le gouvernement a adopté un certain nombre de mesures regroupées par catégorie.

Un premier groupe de mesures concerne les gestes barrières et les mesures d'hygiène : le lavage régulier des mains à l'eau propre et au savon, l'utilisation de gel hydroalcoolique pour la friction des mains, le port de masque systématique recommandé, tousser et éternuer dans le creux du coude, observer 1 mètre d'écart entre 2 sujets, éviter de se serrer les mains, l'interdiction de consommer de la viande sauvage (pangolin, serpent, saute-mouton etc.). Par ailleurs, les personnes contacts doivent être en confinement dans un univers propre à elles, porter un masque nécessairement pour communiquer aux gens qui sont autour d'elles, avoir des ustensiles propres à elles, et décontaminer à l'eau propre et au savon du matériel qu'elles utilisent.

Ces premières mesures prises à la suite du premier message du Chef de l'Etat (20 mars 2020) n'ont pas été suivies d'un dispositif de suivi rigoureux et contraignant de contrôle pour les pratiques de masse. Le constat général est que le déni de la maladie aux premières heures ne facilitait pas le respect des mesures barrières. Ainsi, on comptait au cas par cas ceux qui ne respectaient les mesures (lavage des mains, encore moins port du masque). La pratique était d'autant moins comprise que difficilement applicable car on avait fait la promotion des produits pharmaceutiques (masques à usage unique, gels hydroalcooliques) rapidement en rupture de stocks avec une flambée des prix. La sensibilisation mettait trop l'accent sur les aspects médicaux et pas assez sur les pratiques ordinaires d'hygiène accessibles à l'ensemble de la population (lavage des mains au savon, autres gestes barrières). Ce problème initial de communication a été corrigé avec un foisonnement de spots dans les médias publics et privés et un engouement particulier des artistes musiciens à composer des chansons sur l'épidémie.

Un deuxième groupe de mesures prises avec le second message du Chef de l'Etat (2 avril 2020) vise à favoriser la distanciation physique à travers l'interdiction des regroupements et des déplacements inter-urbains. Il s'agit principalement de : la suspension des cultes des différentes confessions religieuses ; la fermeture des lieux de réjouissance populaire (bar, maquis, boîte de nuit) et restrictions des services des restaurants ; la fermeture des grands espaces de commerce (marchés) ; l'interdiction de grands regroupements de plus de 50 personnes, notamment lors des mariages, baptêmes et funérailles ; la mise en quarantaine des villes où au moins un cas de malade de COVID-19 a été diagnostiqué ; la fermeture des frontières terrestres, maritimes, ferroviaire, aérienne ; l'arrêt des cours dans les établissements scolaires, universitaire et de formations à l'échelle nationale ; l'instauration d'un couvre-feu de 19h à 5h puis de 21h à 4h depuis le 20/04/20.

La mise en quarantaine, initialement dans la capitale en tant qu'unique foyer de l'épidémie, avec l'arrêt de tous les transports reliant la ville, a bénéficié d'un contrôle plus strict avec l'obligation d'avoir un laissez-passer visé par un bureau de gendarmerie habilité après consultation dans un centre de santé et prise de température. Une telle disposition a été suivie d'effets malgré des cas de membres de familles empêchés de se rendre aux obsèques d'un proche à cause du quota de 3 personnes à ne pas dépasser. Par contre, d'autres par le jeu du clientélisme ou de la corruption ont pu bénéficier d'autorisations autant qu'ils en ont besoin. Par exemple, une assistante partie à Ouaga pour une enquête a été surprise par la mesure de quarantaine et a dû attendre un mois avec l'allègement des mesures avant de pouvoir revenir à Bobo-Dioulasso. A un autre niveau, les heures de couvre-feu sont respectées après quelques excès policiers (bastonnades, embarquement pour rétention au poste jusqu'au matin) qui ont été unanimement critiqués et remis en cause par les autorités elles-mêmes.

## **II. Les mesures barrières à l'épreuve de l'adhésion populaire**

Les mesures barrières focalisent l'attention à la fois des décideurs politiques, des acteurs sanitaires et de la population soumise à une campagne de sensibilisation sans précédent à travers les médias, avec l'implication de leaders d'opinion. Cette médiatisation à outrance fait la part belle aussi aux nombreuses contributions des institutions publiques et privées qui font des dons en ressources financières et matérielles pour appuyer le plan de riposte nationale contre le COVID-19. La décision récente du port obligatoire du masque à partir du 27/04/20 ajoute à la succession des décisions dont la cohérence n'est pas établie. Mais paradoxalement, on ne sentait pas un effet immédiat sur les pratiques populaires. Ainsi le commun des gens continuait à circuler sans masque en arguant couramment l'inconfort pour la respiration et la distanciation physique n'était pas une préoccupation majeure. La réouverture des marchés après une pression des commerçants et le peu d'effets des mesures d'accompagnement annoncées (distribution sociale de vivres à partir de critères nébuleux et opportunistes), illustrent l'impuissance des autorités municipales de faire respecter les mesures barrières. Il en est de même récemment de la pression exercée par un groupuscule de manifestants d'une confrérie religieuse islamique qui a amené l'autorité nationale à autoriser la réouverture des mosquées le 02 mai 2020 pour cette communauté. En revanche, une autre confrérie religieuse a refusé en arguant la nécessité de remplir les conditions pour respecter les mesures barrières avant l'ouverture des mosquées. Il en a été de même pour les responsables religieux chrétiens qui ont attendu au moins une semaine avant une réouverture au cas par cas pour les missions protestantes à la différence des missions catholiques qui ont autorisé l'ouverture seulement le 21 mai 2020 après un temps de préparation pour le respect des mesures barrières strictement appliquées dans les églises (pas d'accès sans masque, lavage systématique des mains avec des dispositifs installés de tous les côtés et surveillés chacun par une personne).

D'un point de vue gouvernance nationale de la pandémie, mettre l'accent sur les mesures barrières est d'une importance primordiale qui ne souffre pas de contestation. En revanche, l'absence de sanctions ou de mesures dissuasives, surtout pour des contestataires notoires dont certains affirment publiquement ne pas croire à l'existence de l'épidémie, ne participe pas à une gestion rigoureuse de l'urgence sanitaire. Un exemple flagrant est la réouverture dite « exceptionnelle » du grand marché de Ouagadougou, avec une foule des grands jours dont les images ont été présentée dans les médias, et cela en présence des responsables municipaux sans respects des principales mesures barrières (port des masques, respect de la distance de sécurité, pas de lavage des mains à l'entrée à cause du grand nombre de personnes en présence). Moins de laxisme et de clientélisme politique des autorités conjugué à un contrôle strict des mesures dans les lieux publics sont nécessaires pour franchir le cap du pic de contagion attendue du coronavirus et sa disparition progressive par la suite.

A la suite du mécontentement provoqué par les mesures en cascade avec leurs effets négatifs sur certains groupes (essentiellement le secteur informel avec les commerçants des marchés et les chauffeurs de taxis et d'autres métiers qui gravitent autour des activités des marchés), une certaine défiance de l'autorité avait été constatée. La gestion chaotique avec une mauvaise campagne de communication dans les médias (messages parfois contradictoires ou annulation de mesures prises), ont discrédité à un moment donné le comité national chargé de la gestion de l'épidémie. Les mauvaises pratiques ont été dénoncées depuis le début notamment par quelques journalistes d'investigation de la presse privée indépendante. Ceux-ci sont arrivés à documenter les lacunes de gouvernance et de graves erreurs dans la gestion du premier décès déclaré de COVID-19. Ainsi, les écrits d'un journaliste qui a enquêté dans le circuit de traitement des malades et auprès de la famille de la défunte (députée à l'Assemblée nationale et cadre d'un parti d'opposition) ont amené un ministre à admettre publiquement qu'elle avait été induite en erreur par ses collaborateurs et avait menti lors d'une communication sur la gestion de l'épidémie à l'Assemblée nationale. L'onde de choc a été très forte et a entraîné une désapprobation générale qui a amené à la prise de décision de suspendre de ses fonctions le directeur du comité de gestion de l'épidémie (un pneumologue) à qui il était reproché à la fois son profil jugé inapproprié pour les responsabilités et d'autres erreurs professionnelles.

La dernière décision en date concerne le port obligatoire du masque depuis le 27 avril 2020 qui a fait l'objet d'un contrôle des forces de l'ordre en début de la semaine du 18 mai 2020. Cela montre un changement dans le suivi des mesures mais, qui est loin d'augurer d'une bonne mise en pratique avec l'insuffisance de masques surtout pour les élèves non encore autorisés à reprendre les cours.